

**KERR**

Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) numéro 1907/2006 (REACH)

MSDS  
992-0827

Date de révision : 19 septembre 2008

**PARTIE 1****Identification du produit et de la société**1.1 Nom du produit

TEMP BOND N.E. ACCELERATOR (tubes et seringues duales)

1.2 Utilisation du produit/application :

Ciment provisoire dentaire.

1.3 Société (nom, adresse et numéro de téléphone pour toute information)

KERR ITALIA S.r.l.

Via Passanti, 332

84018 Scafati (SA) - Italie

Téléphone vert : 00-800-41-050-505

1.4 Numéro de téléphone pour les urgences (conformément à la directive 99/45/CE, article 17)

+39.081.8508.325 (08h00 - 17h00, heure d'Europe, GMT+1)

Adresse e-mail : [safety@kerrhawe.com](mailto:safety@kerrhawe.com)**PARTIE 2****Identification des dangers**2.1 Classification des dangers (conformément aux directives 67/548/CEE et 99/45/CE)

Aucune.

2.2 Autres dangers

Aucun.

**PARTIE 3****Composition/Informations sur les composants**

(conformément aux directives 67/548/CEE, 99/45/CE et 2001/58/CE)

3.1 Ingrédients dangereux

INGRÉDIENTS DANGEREUX	%	SYMBOLES DE DANGER	PHRASES DE RISQUE	N° CAS	N° EINECS
(R)-p-mentha-1,8-diène	<1	Xi ; N	10-38-43-50/53	5989-27-5	227-813-5
Acétate de zinc dihydraté	0-1,5	Xn ; Xi	22-36	5970-45-6	-

3.2 Autres ingrédients qui ne sont pas dangereux

Colophane, oligomères (NLP).

**PARTIE 4****Mesures de premiers secours**

4.1 Traitement en cas de contact avec les yeux : Rincer avec de l'eau pendant au moins 15 minutes.

4.2 Traitement en cas de contact avec la peau : Laver avec du savon et de l'eau.

4.3 Traitement en cas d'inhalation (respiré) : Déplacer la personne à l'air frais.

4.4 Traitement en cas d'ingestion (avalé) : Consulter un médecin.

**PARTIE 5****Mesures de lutte contre l'incendie**

5.1 Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone, mousse et produits chimiques en poudre.

5.2 Moyens d'extinction interdits : Aucun.

5.3 Mesures spéciales de lutte contre l'incendie : Aucune.

5.4 Risques inhabituels d'incendie et d'explosion : Aucun.

5.5 Équipement de protection spécial : Masque avec appareil respiratoire autonome.

**PARTIE 6****Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

6.1 Précautions individuelles : Prendre les recommandations indiquées dans les parties suivantes (VII et VIII).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement : Aucune particulière.

6.3 Méthodes de régénération : Absorber les déversements avec des chiffons et les transférer dans un récipient adapté.

**PARTIE 7****Manipulation et stockage** (conformément à l'article 5 de la directive 98/24/CE)

7.1 Précautions d'emploi : Utiliser les vêtements de protection listés dans la Section VIII. Les laver après emploi.

7.2 Précautions en cas d'incendie et d'explosion : Aucune particulière.

7.3 Conditions de stockage : Stocker dans un endroit frais et sec.

7.4 Récipient(s) suggéré(s) : Les récipients d'origine fournis par le fabricant.

7.5 Indication pour une conservation combinée : Non disponible.

7.6 Précautions pour la protection de l'environnement : Sans objet.

7.7 Autres précautions : Utiliser conformément aux indications et en respectant une bonne hygiène personnelle et les mesures de sécurité. Ne pas échanger les bouchons obturateurs des tubes, car cela provoquerait le durcissement du matériau dans les tubes (pour les variantes en tubes seules).

<b>PARTIE 8</b>	
<b>Contrôle de l'exposition/Protection individuelle</b>	
8.1 Valeurs limites d'exposition :	<u>TWA</u> : Sans objet ; <u>TLV</u> : Sans objet.
<u>8.2 Contrôle de l'exposition</u>	
8.2.1 Mesures de précaution : (conformément à la directive 89/686/CEE et l'article 4 de la directive 98/24/CE)	
Ventilation :	<u>Ventilation du local par aspiration</u> : Recommandée. <u>Ventilation spéciale</u> : Aucune. <u>Ventilation (générale) mécanique</u> : Aucune. <u>Autre ventilation</u> : Aucune.
Protection des voies respiratoires :	Éviter de respirer les vapeurs. Si la concentration est supérieure aux limites, porter un masque adéquat possédant un filtre homologué pour les vapeurs organiques.
Protection des mains :	Des gants (de type néoprène ou vinyle) pourront être utilisés pour éviter le contact avec la peau.
Protection des yeux :	Lunettes de sécurité ou de protection optionnelles.
Protection de la peau :	Manipuler en respectant une bonne hygiène personnelle et les mesures de sécurité. Toute exposition inutile est à éviter.
Autres équipements de protection :	Il est préférable d'utiliser une blouse de laboratoire.
<i>Les mesures énumérées dans ce paragraphe sont à considérer comme des indications et NON comme des prescriptions (89/656/CEE).</i>	
8.2.2 Contrôle de l'exposition dans l'environnement Sans objet.	

<b>PARTIE 9</b>	
<b>Propriétés physiques et chimiques</b>	
<u>9.1 Informations générales</u>	
<u>Aspect</u> : Pâte ambre.	<u>Odeur</u> : Légère odeur.
<u>9.2 Informations relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement</u>	
<u>pH</u> : Sans objet.	<u>Densité relative</u> : Non disponible.
<u>Point d'ébullition</u> : Non établi.	<u>Densité</u> : > 1 g/ml
<u>Point d'éclair</u> : Sans objet.	<u>Solubilité</u> : Insoluble.
<u>Inflammabilité</u> : Non inflammable.	<u>Coefficient de partage n-octanol/eau</u> : Sans objet.
<u>Limite d'explosivité inférieure</u> : Sans objet.	<u>Viscosité</u> : Non déterminée.
<u>Limite d'explosivité supérieure</u> : Sans objet.	<u>Densité de vapeur (air = 1)</u> : Sans objet.
<u>Propriétés d'oxydation</u> : Aucune.	<u>Taux d'évaporation (n-butane = 1)</u> : Non disponible.
<u>Pression de vapeur</u> : Non déterminée.	<u>Point de fusion</u> : Sans objet.
<u>9.3 Autres informations (conformément à la directive 94/9/CE) :</u>	
<u>Miscibilité</u> : Non déterminée.	<u>Conductibilité</u> : Non déterminée.
<u>Solubilité dans les lipides</u> : Non disponible.	<u>Groupe de gaz</u> : Sans objet.

**PARTIE 10****Stabilité et réactivité**

Stabilité : Stable.

10.1 Conditions à éviter : Chaleur excessive.

10.2 Matières à éviter (incompatibilité) : Sans objet.

10.3 Produits de décomposition dangereux : Sans objet.

Autres précautions :

Produits à polymérisation dangereuse : Sans objet.

Signification pour la sécurité en cas de changement de l'aspect physique : Aucune connue.

Stabilisateurs : Aucun produit nécessaire pour la stabilisation.

**PARTIE 11****Informations toxicologiques**

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) :

Aucun.

Effets et dangers du contact avec les yeux : Peut endommager les yeux s'il n'est pas immédiatement retiré.

Effets et dangers du contact avec la peau : Peut causer une irritation.

Effets et dangers de l'inhalation (respiré) : Peut causer une irritation de la gorge et des voies respiratoires.

Effets et dangers de l'ingestion (avalé) : Peut être nocive en cas d'ingestion de grandes quantités.

Effets d'une exposition prolongée : Un contact répété peut causer une dermatite allergique chez les personnes sensibles.

Effets toxicocinétiques : Aucun connu.

Effets sur le métabolisme : Aucun connu.

Données toxicologiques des ingrédients :

<b>(R)-p-mentha-1,8-diène</b>	LD <sub>50</sub> (voie orale rat)	> 4800 mg/Kg
	LD <sub>50</sub> (voie cutanée lapin)	> 5000 mg/Kg
<b>Acide n-octanoïque</b> (Toxicité aiguë)	LD <sub>50</sub> (voie orale rat)	10080 mg/Kg
	LD <sub>50</sub> (voie intraveineuse souris)	600 mg/Kg
	LD <sub>50</sub> (voie cutanée lapin)	> 5000 mg/Kg
(Irritation dermale, RTECS)	LD <sub>50</sub> (voie cutanée lapin)	500 mg/Kg (24 heures)

**PARTIE 12****Informations écologiques**

Aucun effet dangereux écologique de ce produit n'est connu.

12.1 Écotoxicité : Non disponible.

12.2 Mobilité : Non disponible.

12.3 Persistance et dégradabilité : Non disponible.

12.4 Potentiel de bioaccumulation : Non disponible.

12.5 Résultat de l'évaluation PBT (Persistant, Bioaccumulable, Toxique pour l'environnement) : Non disponible.

12.6 Autres effets nocifs : Non disponibles.

Données sur la toxicité aquatique des ingrédients :

Aucune.

**PARTIE 13****Considérations relatives à l'élimination**

Éliminer conformément aux réglementations locales.

**PARTIE 14****Informations relatives au transport**14.1 Transport maritime (IMDG)

Le produit n'est pas réglementé.

14.2 Transport aérien (ICAO/IATA)

Le produit n'est pas réglementé.

14.3 Transport par rail/route (RID/ADR)

Le produit n'est pas réglementé.

**PARTIE 15** (Classification conformément aux directives 67/548/CEE et 99/45/CE)**Informations réglementaires**

Aucun étiquetage de danger nécessaire.

Ce produit est un dispositif médical exempt (directive 1999/45/CE, article 1, paragraphe 5g).

**PARTIE 16****Autres informations**16.1 Phrases de risque de tous les composants

43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

10 Inflammable.

- 38 Irritant pour la peau.  
 22 Nocif en cas d'ingestion.  
 36 Irritant pour les yeux.  
 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### 16.1.1 Phrases de sécurité de tous les composants

- 24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
 37/39 Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

#### 16.2 Sources des données principales utilisées pour la compilation de la Fiche de Données de Sécurité :

European Chemicals Bureau (ECB – [www.ecb.jrc.it](http://www.ecb.jrc.it))  
 European chemical Substances Information System (ESIS - [www.ecb.jrc.it/esis](http://www.ecb.jrc.it/esis))  
 ACGIH ([www.acgih.org](http://www.acgih.org))  
 NIOSH ([www.cdc.gov/niosh/](http://www.cdc.gov/niosh/))  
 OSHA ([www.osha.gov/](http://www.osha.gov/))  
 UE ([www.europa.eu/index\\_it.htm](http://www.europa.eu/index_it.htm))  
 IARC ([www.iarc.fr/](http://www.iarc.fr/))  
 NTP ([www.ntp.niehs.nih.gov](http://www.ntp.niehs.nih.gov))

#### Directives de la Communauté européenne :

67/548/CEE :	Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses.
99/45/CE :	Directive concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses.
2001/58/CE :	Deuxième modification de la directive 91/155/CEE définissant, en application de l'article 14 de la directive 99/45/CE, les modalités du système d'information spécifique relatif aux préparations dangereuses et, en application de l'article 27 de la directive 67/548/CEE, les
89/656/CEE :	Directive concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour l'utilisation par les travailleurs au travail d'équipements de protection individuelle (troisième directive particulière au sens de l'article 16 (1) de la directive 89/391/CEE).
89/686/CEE :	Rapprochement des législations des États membres relatives aux équipements de protection individuelle.
94/9/CE :	Rapprochement des législations des États membres pour les appareils et les systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles.
98/24/CE :	Protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Histoire de modification du document : Première version en conformité avec le Règlement (CE) numéro 1907/2006 (REACH)

#### **AVERTISSEMENT : PRODUIT POUR USAGE PROFESSIONNEL**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur les données actuellement disponibles et sur toutes nos connaissances concernant une manipulation correcte du produit dans des conditions normales. Toute utilisation de ce produit en dehors des indications figurant sur cette fiche ou l'utilisation de ce produit selon toute autre méthode/procédure s'effectuera exclusivement sous la responsabilité de l'utilisateur. Ce document ne constitue aucune garantie explicite ou implicite de qualité marchande ou d'adéquation à un emploi particulier.